

SAISINE



CONTRAT DE PLAN
RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DES
FORMATIONS ET DE
L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLES
2023-2028

Adopté en séance plénière
des 4 et 5 octobre 2023

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions.

SOMMAIRE

PROPOS LIMINAIRES	1
CONTEXTE	1
I. SUR LES ÉVOLUTIONS SOUHAITÉES POUR LE CPRDFOP ET SA CONCERTATION	1
II. SUR LES ORIENTATIONS DU CPRDFOP	2
1. Orientation 1 : Renforcer l'accessibilité à la formation pour une meilleure inclusion et favoriser la montée en compétences des publics éloignés de l'emploi	2
2. Orientation 2 : rapprocher le monde économique et le monde de l'emploi-formation pour mieux répondre aux besoins de l'économie régionale	5
3. Orientation 3 : Préparer l'avenir en misant sur des filières stratégiques pour le Grand Est et accompagner les transitions	7
4. Orientation 4 : Améliorer l'accès à l'emploi en favorisant la qualité et l'évolution de l'offre d'orientation-formation	8
5. Orientation 5 : Travailler ensemble, dans la proximité et l'agilité : une gouvernance opérationnelle et adaptée à la diversité des territoires Grand Est	9
EXPLICATIONS DE VOTE	10

Propos liminaires

Pour chaque schéma, le Conseil Régional met en exergue leur convergence cependant seuls trois schémas nous ont été remis à ce jour rendant difficile le traitement global et pertinent de la stratégie régionale.

En qualité de cheffe de file sur un certain nombre de compétences, la Région s'engage autour de 9 défis qu'elle propose de coordonner par des pilotes de défis au sein de leurs services. Ces pilotes auront pour mission d'assurer le reporting et la lisibilité des plans d'action. Il semble nécessaire que ces pilotes travaillent pour l'ensemble des acteurs territoriaux qui vont être amenés à contribuer aux politiques publiques, où à se prononcer sur celles-ci comme c'est le cas du CESER.

À la lecture de ces schémas et plans stratégiques, les membres du CESER se sont interrogés sur la sélection des indicateurs qui y figurent et le peu de liens qui les rattachent aux 9 défis transverses constituant la politique publique visée. Une politique publique ambitieuse se doit d'être une politique publique évaluable et l'agilité souhaitée dans ces documents n'a de sens que si elle permet une adaptation continue et pertinente aux réalités du territoire et de son époque.

En tant que contributrice aux enjeux d'évaluation des politiques publiques, la seconde assemblée peut tout à fait s'engager afin de contribuer à l'élaboration d'indicateurs ambitieux (tant quantitatifs que qualitatifs), pertinents et constructifs en phase avec l'approche transverse envisagée dans ce travail de convergence des schémas.

Contexte

Prévu par la loi du 5 mars 2014, le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) est une feuille de route pluriannuelle partagée par la Région, l'État et les partenaires sociaux, définissant les mesures à mettre en œuvre dans le Grand Est en matière de formation professionnelle et d'orientation.

Devant ce document stratégique concrétisant l'exercice de compétences majeures de la Région, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), saisi au titre de l'article L. 4241-1 du Code général des collectivités territoriales, se fait fort de porter la parole de la société civile organisée régionale.

I. Sur les évolutions souhaitées pour le CPRDFOP et sa concertation

Le CESER ne peut qu'appuyer les évolutions souhaitées qui s'inscrivent dans ses préconisations : ne pas raisonner par dispositifs juxtaposés, réaliser des bilans intermédiaires, s'articuler avec les autres stratégies régionales, renforcer l'utilité et l'opérationnalité du

CPRDFOP, tenir compte des différentes temporalités en matière d'emploi-formation. La prise en compte des besoins de l'individu et son inscription dans un parcours de formation, un parcours de vie est une évolution essentielle qui ne figure pas dans cette liste et que le CESER a mis en exergue à maintes reprises dans ses avis. Une formation tout au long de la vie se construit essentiellement en lien avec la personne. Il ne s'agit pas uniquement de répondre à des besoins économiques qui évoluent très vite. **Le CESER préconise la prise en compte des besoins de l'individu dans un temps long et au-delà des besoins immédiats de l'économie.**

Le CESER constate l'effort de concertation du Conseil Régional : concertations sectorielles, Comités territoriaux de développement des compétences et de l'orientation, Journée régionale Emploi-Formation, Plénière du CREFOP et ateliers de travail, contributions écrites et consultation du CESER. Le CESER lors de son temps de consultation, d'une heure trente, a fait part de son regret de n'avoir pas pu travailler plus étroitement à l'élaboration de ce CPRDFOP, ce qui était prévu lors de l'évaluation du précédent CPRDFOP. Le Comité régional d'évaluation (CRE) du précédent CPRDFOP constitué de 9 élus régionaux et de 9 membres du CESER avait pour mission de contribuer à son évaluation. Cette instance, au grand regret du CESER, n'a pas été reprise dans le nouveau CPRDFOP. **Le CESER préconise la reconduction du Comité régional d'évaluation (CRE) afin d'être associé à la traduction opérationnelle du CPRDFOP.**

II. Sur les orientations du CPRDFOP

Le CESER dans son analyse a repris chaque orientation et les priorités phares. Dans cette logique de convergence, l'ensemble des commissions a contribué à l'élaboration de cet avis.

1. Orientation 1 : Renforcer l'accessibilité à la formation pour une meilleure inclusion et favoriser la montée en compétences des publics éloignés de l'emploi

L'introduction à cette orientation évoque le manque d'attractivité de certaines formations et la grande diversité des publics qui nécessitent de simplifier l'information sur l'offre de formation afin d'en faciliter la lisibilité. **Le CESER considère indispensable de promouvoir l'ensemble des métiers, et des formations initiales et professionnelles. Il s'agit notamment de corriger les représentations faussées des métiers sans ignorer les efforts nécessaires à mener quant aux conditions de travail ou de rémunération.**¹

- Sur la priorité 1 : simplifier l'information sur les formations et les métiers et l'adapter aux cibles

Le CESER ne peut qu'appuyer cette volonté du Conseil Régional, qui a été sa préconisation phare dans son avis sur l'orientation définie par le triptyque : informer, communiquer,

¹https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2019/02/avis_cprdfop_adopte.pdf page 3

accompagner. Le CESER constate un manque de l'un des termes du triptyque qui est l'accompagnement. **Le CESER préconise le renforcement d'un accompagnement humain dans toutes les modalités d'information.**

Le CESER constate la volonté du Conseil Régional d'informer davantage les parents et les enseignants et relève le projet d'un plan d'action d'envergure en lien avec les fédérations et réseaux de parents d'élèves. **Le CESER, en qualité de représentants de la société civile et disposant dans ce cadre de représentants des associations et des fédérations des parents d'élèves propose de collaborer à ce projet pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais.**

Sur la transition professionnelle, conformément au rapport de juin 2023 de la Cour des comptes, le CESER note et appuie l'instauration d'une nouvelle instance de pilotage portée par l'État et la Région avec un suivi en CREFOP permettant d'impliquer les différents opérateurs qui pilotent les dispositifs de transition professionnelle.

- Sur la priorité 2 : lever les freins périphériques d'accès par des politiques de maillage territorial et de mobilité

L'objectif majeur de cette priorité qui est de permettre aux personnes de se former à proximité de leur habitation tout en leur laissant la possibilité d'accéder à une formation loin de leur domicile s'inscrit tout à fait dans les préconisations du CESER. Le choix d'une orientation ne doit être en aucun cas être freiné par des problèmes de mobilité géographique qui pourraient conduire à faire des choix de formation de proximité par défaut. **Le CESER préconise une augmentation des offres de transport public en coordination avec les autorités organisatrices de la mobilité et un travail sur l'accessibilité aux aides en termes de transport, de logement. Dans ce sens, ces enjeux d'accessibilité et de mobilité doivent être intégrés au travail réalisé sur la carte des formations entre la Région, l'Éducation Nationale et les collectivités.** Le CESER s'interroge quant aux motivations du « maillage évolutif de lycées professionnels » dans la mesure où certains regroupements ou certaines fermetures récentes de sections ou d'établissements notamment en milieu rural peuvent interpeler. Il préconise une étude préalable de capacité de restauration et d'internat mais également de transport afin de faciliter l'accès aux formations.

S'agissant des différentes catégories d'utilisateurs allant du travailleur posté, à l'étudiant en passant par la personne âgée domiciliée en zone rurale, on observe une multiplicité de cas de figure qui nécessite la prise en compte du « parcours usager » dans toute sa diversité. Un défi consisterait à faire évoluer les comportements et notamment faire émerger la notion d'anticipation dans les habitudes de déplacement.

Dès lors, offrir une solution de mobilité alternative à la voiture individuelle, quels que soient les territoires et tout particulièrement ruraux, constitue un impératif. La solution réside dans un bouquet de mobilités comprenant les mobilités douces, l'optimisation des horaires des

transports collectifs existants, la réouverture de lignes ferroviaires le cas échéant (Train-léger notamment), covoiturage organisé ou navette (ramassage par les entreprises).

- Sur la priorité 3 : sécuriser les parcours, notamment en axant sur les compétences de base

Le CESER dans son avis sur le développement des compétences et lors des Tables rondes sur les difficultés de recrutement a mis en exergue l'approche par compétences développée dans les Écoles de la 2^{ème} Chance. Cette approche déployée depuis quelques années dans le monde éducatif et récemment dans le monde universitaire permet à l'élève, à l'apprenant de donner du sens à son apprentissage.

Sur la problématique d'illettrisme qui impacte bien souvent le recours au numérique, sur la problématique de l'illectronisme, sur la problématique du décrochage, **le CESER a préconisé des temps d'approche plus personnalisés qui permettront à chacun-chacune de retrouver la motivation à apprendre. Ces entretiens personnalisés seront menés par des professionnels des domaines concernés : voie scolaire, apprentissage et formation continue.**²

Le Conseil Régional relève la nécessité pour les partenaires de partager leurs programmes d'action, de renforcer leur coopération, de rendre l'offre visible et accessible et d'adopter une posture d'accompagnement. Afin d'atteindre cet objectif, **le CESER a préconisé dans ses avis que le Conseil Régional renforce sa coordination du SPRO en guidant, notamment les membres du SPRO dans la mise en œuvre des engagements pris et inscrits dans la Charte du SPRO.**

- Sur la priorité 4 : Mieux accompagner les parcours et les transitions

Les axes de travail identifiés sur un renforcement des connaissances des possibilités de formation tout au long de la vie pour les publics salariés : visibilité du CEP, promotion de la validation des acquis font écho aux travaux menés dans le cadre du Groupe de réflexion du CESER constitué d'un ensemble d'acteurs de la formation, de l'emploi. En conclusion de ses travaux, **le CESER préconise que les moyens soient donnés pour une diffusion et un accompagnement aux outils qui existent pour aider l'employeur dans son recrutement, dans les réponses à apporter aux demandes des salariés en termes de formation, de reconversion.**

- Sur la priorité 5 : renforcer et assumer la position stratégique du Grand Est au cœur de l'Europe

L'élargissement de l'accès « Do you speak Jeun'Est » à l'ensemble des habitants du Grand Est, sans critère d'âge est une avancée pour donner envie d'apprendre une langue étrangère sachant que la France est en 26^{ème} position sur les 34 pays européens sur la maîtrise d'au

² <https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2022/12/2022-12-0708-rapport-et-avis-developpement-des-competences-adoptes-1.pdf> page 69

moins d'une langue étrangère (études statistiques de l'Union Européenne Eurostat 2019). Cependant l'intitulé de l'outil incluant le mot « jeune » peut constituer un frein à une appropriation plus large.

Le CESER appuie le développement de l'Apprentissage transfrontalier ainsi que les pistes d'action portant sur l'amélioration des connaissances disponibles sur le fait frontalier et le montage de projets de partenariats frontaliers. Dans le cadre de ses travaux avec le Groupe de réflexion, **le CESER a préconisé que le Conseil Régional intègre davantage la dimension transfrontalière dans la formation et l'orientation en diffusant des données transfrontalières et en accompagnant les professionnels de l'orientation et de la formation dans cet objectif.**

Tout en approuvant la volonté régionale de développer les formations transfrontalières, le CESER regrette qu'il existe encore des difficultés d'harmonisation concernant certains diplômes. Cela a un impact sur certains métiers et complique le recrutement et le parcours de certains étudiants. Par ailleurs, le CESER rappelle que dans ses avis de novembre 2022 sur les bassins de vie transfrontaliers et d'octobre 2023 sur la transformation du marché du travail, il émet plusieurs préconisations relatives aux problématiques d'emploi et de formation dans un contexte transfrontalier. Il souligne notamment l'importance d'une coopération de tous les acteurs œuvrant dans ces domaines de part et d'autre des frontières.

- Sur la priorité 6 : Renforcer l'accès à la formation de publics éloignés ou territoires « oubliés » par des approches différenciées

Le CESER interroge le titre et le contexte qui s'inscrit dans une connotation peu valorisante. **Sur la liste des publics cibles prioritaires, le CESER s'interroge de la juxtaposition de profils qui auraient mérité pour chacun un développement des raisons de leur désignation en termes de public prioritaire et des pistes d'intervention *ad hoc*.**

2. Orientation 2 : rapprocher le monde économique et le monde de l'emploi-formation pour mieux répondre aux besoins de l'économie régionale

- Sur la priorité 7 : une politique d'attractivité des métiers assise sur les besoins de l'économie et mobilisant les entreprises

Le CESER constate et appuie la volonté du Conseil Régional de renforcer le lien entre le monde professionnel et le milieu scolaire. Sur l'implication des entreprises dans la promotion des métiers, le CESER souligne qu'il serait intéressant également de se rapprocher des représentants des entreprises, c'est-à-dire les branches professionnelles et les OPCO. Sur le réseau des Ambassadeurs Métiers, qui rejoint une préconisation du CESER sur l'avis sur l'orientation adopté en 2020 : **« Le CESER préconise d'accroître la communication sur les métiers et leur accès en généralisant le développement sur l'ensemble des bassins de vie, d'un réseau d'ambassadeurs-drices des branches professionnelles, en collaboration avec les**

chambres consulaires et celle de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) » le CESER interroge la Région sur le fait que ce réseau soit toujours en phase de déploiement.

- Sur la priorité 8 : une carte des formations initiales et continues adaptée aux besoins de l'économie

Le CESER rappelle que la Formation tout au long de la vie doit permettre à chacun-chacune de choisir la formation, le métier qui correspondent à ses aspirations. **La carte des formations ne doit pas se réduire à une vision adéquationniste, uniquement orientée sur les besoins économiques locaux.** Par exemple, en matière de formation initiale, la décision concernant les fermetures ou les regroupements de lycées en région, sans consultation notamment du CESER ne permet pas de répondre à ces recommandations. Les besoins des publics concernés, des disponibilités d'internat, de cantine et de transport doivent faire l'objet d'une étude préalable. Dans le cadre de la recherche d'une équité territoriale, le CESER, à travers ses différentes commissions, peut contribuer à envisager les impacts réels sur la société civile et citoyenne pour éclairer les prises de décisions.

- Sur la priorité 9 : des contenus de formations adaptés aux attentes des entreprises et des entreprises co-actrices des parcours de formation

Sur l'introduction de cette priorité sur le rôle des entreprises dans l'acquisition de compétences métiers et des compétences comportementales, le CESER souligne la notion « d'entreprises apprenantes » et la formation de tuteurs en entreprise tout en s'interrogeant sur leur développement et leur valorisation.

- Sur la priorité 11 : accompagner les TPE-PME dans leur politique RH et dans le déploiement d'un modèle d'organisation apprenante, mettant fortement en avant le tutorat

Le CESER appuie cette priorité qu'il a préconisé dans son avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? »

Préconisation 6 : Le CESER préconise que le Conseil Régional et l'État organisent au sein de chaque territoire en lien avec France Compétences, les OPCO et les branches professionnelles :

- **une communication sur un service RH gratuit financé par les OPCO pour aider à la mise en œuvre du plan de développement des compétences dans les TPE/PME ;**
- **un accompagnement gratuit à la mise en œuvre d'une GPEC permettant de réaliser une cartographie des compétences ;**
- **une formation à une démarche RSE ;**
- **une sensibilisation à l'environnement en lien avec les acteurs des ODD ;**
- **des formations au numérique gratuites pour les salariés et les dirigeants ;**

- le développement du partenariat renforcé entre les Structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises.³

3. Orientation 3 : Préparer l'avenir en misant sur des filières stratégiques pour le Grand Est et accompagner les transitions

Dans la partie introductive, sur les 6 secteurs mentionnés (énergies décarbonées, bâtiment durable, automobile, métiers de la transition écologique et agricole, numérique santé et services de proximité) qui vont structurer les plans d'action dans les décennies à venir, le CESER constate que ces secteurs s'inscrivent d'ores et déjà dans le présent. Certains secteurs (IA », cyber sécurité...) mériteraient une attention toute particulière au regard du contexte actuel.

Pour le CESER, la formation aux enjeux de la transition énergétique et écologique ne doit pas se limiter à la formation initiale mais être proposée tout au long de la vie aux salariés et aux agents publics. Le CESER alerte sur les besoins immenses de professionnels dans les métiers liés à la transition écologique.

- Sur la priorité 12 : anticiper les besoins et métiers de demain dans une prospective permanente

Sur les raisons évoquées d'un travail prospectif, le CESER interpelle sur la thématique « Orientation de l'éducation et de la formation » pour laquelle il est noté « une perspective prospective peut aider à orienter les systèmes éducatifs vers des domaines d'études et des programmes de formation qui sont en demande sur le marché du travail. Cela évite une surabondance de diplômés dans des domaines où les opportunités sont limitées ». **Cette vision qui associe la formation initiale ou continue uniquement au marché du travail est réductrice en termes de « choix des possibles » dans l'orientation des personnes.**

Dans cette énumération des raisons de travail prospectif de la Région, il manque la dimension sociale de la prospective que le CESER avait préconisé dans son avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? » : **Le CESER préconise que les travaux de Prospective mis en œuvre au sein de la Région Grand Est intègrent une dimension sociale en permettant le dialogue entre les savoirs des sciences humaines et sociales et les savoirs des sciences techniques, économiques et environnementales.**

³ <https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2022/12/2022-12-0708-rapport-et-avis-developpement-des-competences-adoptes-1.pdf>, page 66

- Sur la priorité 14 : renforcer la culture technique et scientifique : un 1er pas vers les filières stratégiques

Sur le développement d'une culture scientifique, technique et industrielle, le CESER rappelle qu'elle doit s'ouvrir à tous les domaines de connaissances et à tous les citoyens et que l'axe de travail proposé est réducteur quant à cet objectif.

4. Orientation 4 : Améliorer l'accès à l'emploi en favorisant la qualité et l'évolution de l'offre d'orientation-formation

- Sur la priorité 15 : amplifier la professionnalisation des acteurs de la formation

Sur la professionnalisation des acteurs, le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur l'élaboration du programme de professionnalisation en concertation avec tous les acteurs de la formation, de l'emploi pour une meilleure appropriation et une participation plus diversifiée. **Le CESER préconise que le Conseil Régional développe une plus grande coopération entre les acteurs de l'emploi, de la formation initiale et continue dans l'élaboration du programme de professionnalisation.**

La proposition de rencontres territorialisées des professionnels de la formation et de l'enseignement s'inscrit tout à fait dans cette volonté de décloisonner les institutions. Dans cet objectif, il est important de s'en donner les moyens et de réaliser un diagnostic de la charge de travail des personnels afin d'aller vers une réorganisation, concernant notamment les enseignants en collège et lycées. Les Psy EN (psychologues de l'Éducation Nationale) les conseillers d'information et d'orientation des CIO doivent impérativement être associés à cette démarche.

- Sur la priorité 16 : Accompagner les organismes de formation à rénover les pratiques pédagogiques (digitalisation, mutualisation, individualisation)

Sur la digitalisation de la formation, le CESER demande qu'une attention particulière soit portée aux personnes en situation de handicap, en situation d'illettrisme, en situation d'illectronisme et aux personnes qui n'ont pas les moyens de se munir des outils numériques nécessaires.

- Sur la priorité 17 : Contrôler et évaluer la qualité des formations, mesurer et partager les résultats

Le CESER appuie la volonté du Conseil Régional de rendre compte de l'efficacité et de l'efficience des parcours de formation en mettant fin à une simple logique de moyens. Dans cet objectif, le CESER s'interroge sur les modalités d'évaluation et de contrôle qui peuvent être mis en place. **Le CESER réitère sa proposition de travailler avec le Conseil Régional sur l'élaboration d'indicateurs ambitieux (qualitatifs et quantitatifs).**

5. Orientation 5 : Travailler ensemble, dans la proximité et l'agilité : une gouvernance opérationnelle et adaptée à la diversité des territoires Grand Est

Conformément à l'article L 6123-1, le CREFOP a un rôle majeur en matière de formation et d'orientation : « *Le CREFOP est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région, en lien avec la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle mentionné à l'article L. 6123-1.* ». Le CESER dans son avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? » a préconisé un renforcement du dialogue social au sein du CREFOP :

Préconisation 1 : Le CESER préconise de manière transverse à son avis :

- Un rapprochement de France Compétences vers le CREFOP Grand Est afin de mieux répondre aux besoins de la région ;
- Un renforcement du dialogue social au sein du CREFOP afin de construire avec l'ensemble des partenaires de la formation initiale et continue, du monde du travail, des partenaires sociaux, des personnes en formation et des salariés une feuille de route adaptée, à travers les différents schémas et stratégie : CPRDFOP, SRDEII, STRADDET, SRESRI ;
- Une information davantage détaillée sur les travaux du CREFOP et notamment au sein des commissions ;
- Une participation du CESER Grand Est, qui en qualité de représentant de la société civile, renforcera la démocratie au sein du CREFOP.

Sur le pilotage annuel en bureau du CREFOP, **le CESER préconise des temps de rencontres intermédiaires permettant un suivi plus régulier et des réajustements des actions menées dans le cadre du CPRDFOP.**

Le Conseil Régional s'engage à informer chaque année le CESER de l'avancée et des impacts du CPRDFOP, et à solliciter ses préconisations. Cette section évoque aussi le principe selon lequel le CESER aura à assurer un rôle d'évaluation de la politique globale proposée dans le CPRDFOP. Le CESER anticipe avec enthousiasme cette saisine annuelle lui permettant de contribuer efficacement aux évolutions envisagées dans la clause de revoyure tous les 2ans mentionnée pour ce plan.

En ce qui concerne son "rôle d'évaluation", des précisions seraient bienvenues. Le CRE créé au cours de la précédente période était un dispositif innovant et prometteur, qui correspondait à une vision intéressante de la démarche d'évaluation. Or, cette instance n'a pas été mobilisée et n'a pu porter ses fruits. **Le CESER a un rôle à jouer dans la démarche d'évaluation et doit y contribuer. Il ne dispose cependant pas des moyens humains et financiers pour porter une démarche d'évaluation à lui seul.**



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Voici ce que la CFDT disait lors de son explication de vote en décembre 2022 sur le rapport : LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN : QUELS ENJEUX DE L'ÉCOLE À L'ENTREPRISE ?

« La CFDT votera cet avis en estimant qu'il convient de poursuivre nos travaux afin de sortir d'une analyse partielle, voir partiale de ces difficultés qui ne peuvent être regardé uniquement à l'aune des difficultés de recrutement. Quelle que soit l'acuité de ces dernières, elles ne peuvent pas être analysées sans prendre en compte leur pendant qui est la difficulté rencontrée par des millions de personnes pour s'insérer ou se réinsérer dans l'emploi. Si le développement des compétences est nécessaire à la résolution des difficultés de recrutement, il ne sera suffisant que si les besoins en compétences sont eux-mêmes précisés de manière qualitative et quantitative, tant sur le court terme que sur le long terme. Comme tout marché, celui de l'emploi a besoin de mieux connaître l'offre pour ajuster la demande. Reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à faire à ce sujet. La CFDT tient à prendre toute sa place dans la résolution de cette équation et c'est la raison de son investissement, notamment dans la région Grand Est, au sein des instances paritaires où se noue le dialogue social relatif à l'orientation et à la formation professionnelle, et notamment au sein du CREFOP. C'est pourquoi elle sait aussi se montrer exigeante vis-à-vis des pouvoirs publics, État ou Région, dès lors que la tentation existe de décider sans laisser le temps aux partenaires sociaux. La CFDT tient enfin à rappeler que la formation ne peut se résumer à l'adaptation des savoirs des femmes et des hommes aux besoins exprimés par leur activité professionnelle salariée ou autre. Le rôle de l'Éducation Nationale, à l'instar de ce qui se passe chez certains des pays frontaliers de notre région, doit être en mesure de concilier la formation humaine, citoyenne avec la formation professionnelle, l'une et l'autre se nourrissant mutuellement. En complémentarité avec la formation initiale, il doit revenir à l'entreprise la responsabilité de former les salariés aux besoins spécifiques qui sont les siens, et cela tout au long de la vie du salarié. »

Nos remarques restent d'actualité et aujourd'hui forte de ces convictions, la délégation votera favorablement l'avis du CESER, souhaitant que le CPRDFOP réponde concrètement aux enjeux de la formation et de l'orientation en Grand Est au service de ses citoyens.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Bernard DUPONT, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER, Brigitte RITZENTHALER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Le groupe CGT votera pour l'avis du CESER sur le CPRDFOP, pour autant, nous formulons quelques remarques.

Il nous semble essentiel de répondre aux besoins individuels avant de mettre uniquement en avant les besoins des entreprises. Nous proposons comme objectif de se doter d'une stratégie au plus près des besoins des publics. Et, même si la problématique est traitée dans le CPRDFOP, nous aurions souhaité que les populations sans qualification ou à très bas niveau de qualification ou demandeur·ses d'emploi, soit un objectif prioritaire.

De plus, Le CPRDFOP fait le constat de la nécessaire montée en compétences, de la nécessité d'élever le niveau de qualification et du rôle essentiel du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) : nous demandons donc que les moyens qui lui sont accordés soient augmentés et son développement uniforme sur l'ensemble de la région Grand Est.

D'autre part, ce contrat de plan insiste sur la nécessité de formation à proximité et du maillage évolutif des lycées professionnels. Les décisions de fermetures, fusions, déplacements de formations, prises sans consultation ni information préalable par la région vont à l'encontre de l'ambition affichée. De même, les projets de mutualisations des bâtiments et des plateaux techniques apparaissent comme autant de menaces pour l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Par-delà la carte des formations des Lycées Professionnels et la lutte contre le décrochage scolaire qui sont en ligne de mire, ce nouveau contrat de plan s'inscrit également dans la loi de transformation de Pôle Emploi qui devient France Travail en 2024 et dont l'objectif est d'atteindre le plein emploi en 2027, loi que nous contestons.

Le plan soi-disant « plein emploi » est en réalité le plein d'emplois précaires et une souffrance accrue des deux côtés du guichet, pour les inscrit·es à Pôle emploi, pour les jeunes dans les missions locales et dans les lycées professionnels, pour les allocataires du RSA comme pour tous les agent·es qui œuvrent à les accompagner en exerçant leur mission de service public, service public que nous estimons indispensable et attaqué régulièrement.

L'adéquationnisme emploi formation, renforcera sans aucun doute les inégalités alors que nos propositions (développées dans notre contribution annexée au CPRDFOP remise au CREFOP) visent à l'inverse à remédier à la déqualification, aux disparités territoriales, aux problèmes liés à la ruralité, à la mobilité contrainte, la migration choisie, et la paupérisation avec son lot de contraintes que sont l'alimentation, le logement ou encore le transport. Il y a dans ce CPRDFOP, la même logique que celle que nous dénonçons au niveau de la loi plein emploi qui conduira à la formation subie et une forme de contractualisation généralisée. Cette logique pose la question de la (re) fondation d'une société rétrograde inégalitaire entre les Femmes

et les Hommes, mais également injuste et inéquitable quant à la répartition des richesses produites principalement par les plus pauvres.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Cahid BOUGNOUCH, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Olivier MOUGEOT, Yavuz OZBEK, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL

EXPLICATION DE VOTE DU MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA FÉDÉRATION DES CONSEILS DES PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE)

Bien évidemment la FCPE Grand Est votera le rapport que les amendements apportés soient votés ou non. Rappelons qu'il s'agit d'abord d'un avis sur un plan qui concerne la formation professionnelle.

Des parallèles à la formation initiale ont cependant un sens, la commission en ayant fait plusieurs dans le texte et nos amendements les prolongeant un peu.

Là où le parallèle s'arrête, c'est sur la concertation.

Ici il s'agit d'un contrat de plan de formation discuté avec les professionnels et un avis demandé au CESER. Et pourquoi ne serait-il pas possible de procéder d'une manière similaire lors des modifications des cartes scolaires des formations ?

Est-ce que la Région peut réellement avec l'Éducation Nationale se passer d'un contact avec les usagers avant de prendre des décisions de ce type ?

Les instances pour dialoguer des modifications ne sont soit pas saisies, soit saisies après décisions. Quelle considération alors est créditée aux lycéens et leurs familles confrontés aux problèmes de coût, de mobilité et à l'orientation ? Orientation dont on sait qu'elle dépend pour beaucoup de l'accessibilité, c'est d'ailleurs un autre parallèle à ce plan qui met en exergue cette problématique.

Rappelons que des décisions de suppression de BTS tertiaires y compris dans des milieux ruraux ont eu lieu il y a peu, allant à l'encontre de recommandations du CESER et faisant l'objet d'une précédente intervention.

Autre exemple, le coût de la cantine a augmenté cette année passant de 3,48 € à 3,80 €. Près de 10% d'augmentation, plus fort que l'inflation estimée à 7,1%. Familles pour lesquels les salaires n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions.

Dans le même temps, l'État a organisé des repas à 1 € pour les étudiants les plus en difficultés. Alors où est la cohérence ? Ou est-ce la Région qui n'est pas consciente des difficultés des familles à l'heure actuelle ?

Bref, nous demandons à la Région de reprendre un dialogue nourri, et pas que pour les assiettes des lycéens, avec les représentants des parents d'élèves pour des politiques régionales justes, en adéquation avec les besoins des usagers !

Et pour les modifications en cours, pourquoi ne pas surseoir avant une étude complète établie avec la société civile représentée par le CESER ?

Sébastien WIRTZ



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00